

# Fiscalité des indemnités de départ

Le collaborateur a un projet déjà finalisé				Le collaborateur a un projet qui reste à finaliser				
	Impôt sur le revenu	Cotisations de sécurité sociale	CSG / CRDS			Impôt sur le revenu	Cotisations de sécurité sociale	CSG / CRDS
<b>IB + IC + IMV + ISP</b>	Non imposable	Exonérée dans la limite de 2 PASS*	Exonérée dans la limite de l'ICL (sans toutefois que l'exonération ne puisse dépasser 2 PASS)		<b>IB + IC + IMV**</b>	Non imposable	Exonérée dans la limite de 2 PASS*	Exonérée dans la limite de l'ICL (sans toutefois que l'exonération ne puisse dépasser 2 PASS)
<b>Préavis</b>	Imposable	Assujettissement total	Assujettissement total		<i>préavis</i>	Imposable	Assujettissement total	Assujettissement total
<b>ICCP</b>	Imposable	Assujettissement total	Assujettissement total		<i>allocation de conversion</i>	Imposable	Exonérée	A taux réduit (CSG due sur les revenus de remplacement et la CRDS, après abattement d'assiette de 5 %)
<b>Aides à la mobilité géographique</b>	Non imposable	Exonérée dans la limite de 2 PASS*	Assujettissement total		<i>au-delà du 9ème mois</i>	Imposable	Assujettissement total	Assujettissement total
<b>Indemnité de Différentiel de Rémunération</b>	Imposable	Assujettissement total	Assujettissement total		<b>ICCP</b>	Imposable	Assujettissement total	Assujettissement total
<b>Aide à la création / reprise d'entreprise</b>	Non imposable	Exonérée dans la limite de 2 PASS*	Assujettissement total		<b>Aides à la mobilité géographique</b>	Non imposable	Exonérée dans la limite de 2 PASS*	Assujettissement total
<b>Formation</b>					<b>Indemnité de Différentiel de Rémunération</b>	Imposable	Assujettissement total	Assujettissement total
					<i>En cas de suspension du CR</i>	Imposable	Assujettissement total	Assujettissement total
					<b>Aide à la création / reprise d'entreprise</b>	Non imposable	Exonérée dans la limite de 2 PASS*	Assujettissement total
					<b>Formation</b>			

(\*) : Pour apprécier le plafond des 2 PASS, toutes les sommes versées dans le cadre de la rupture doivent être additionnées. Si le total des sommes dépasse 10 PASS (370 320€), la totalité des indemnités sera soumise à charge dès le 1er euro

(\*\*) :+ En cas de cessation anticipée du CR, versement de l'ISP égale au nombre de mois restant à

## Glossaire :

IB = Indemnité de Base, équivalente à l'ICL (indemnité légale) = selon convention collective (0,33 mois/année ancienneté)  
 IC = Indemnité Complémentaire = Ce qui est négocié actuellement en plus.  
 IMV = Indemnité de Mobilisation au Volontariat = Idem  
 ISP = Indemnité de Solution Professionnelle (hors préavis) = Idem  
 CR = Congé de Reclassement = permet au salarié de bénéficier d'action de formation et des prestations d'une cellule d'accompagnement des démarches de recherche d'emploi. Temps pendant lequel il peut être accompagné ou temps monétisable plafonné à 12 mois.  
 ICCP = Indemnité Compensatrice de Congés Payés = Votre solde de congés payés non pris à la date du départ.  
 2 PASS = 2 fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale = 74 064 € en 2013.